

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze février,
À quatorze heures trente,
se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

OBJET

**Délibération
2024_02_12_06B
Candidature au fonds
d'accélération de la
transition écologique dans
le territoire – Fonds vert
2024 :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. CHARGUEROS	- Mandataire : Mme THIVANT
- Mandant : M. DESHAYES	- Mandataire : M. BONADA
- Mandant : Mme FAYOLLE	- Mandataire : M. CHAVANNE
- Mandant : M. HEYRAUD	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : M. LIMOUSIN	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. VERICEL	- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT la mise en place par l'Etat, du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et de sa priorité en matière de soutien à la rénovation de l'éclairage public.

CONSIDERANT que conformément à ses statuts, le SIEL-TE Loire peut réaliser des travaux et bénéficier de subvention en lien avec l'éclairage public pour le compte de ses adhérents.

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est éligible à la mesure liée à l'éclairage public du fonds vert et qu'il mutualisera le bénéfice du Fonds vert au service de la pérennisation de l'aide à ses adhérents.

CONSIDERANT le plan de financement pour l'année 2024 suivant :

BILAN FINANCIER	
Modernisation du parc d'éclairage public	
Dépenses (HT)	
Travaux	4 000 000 €
TOTAL	4 000 000 €
Fonds Vert	800 000 €
SIEL-TE Loire	3 200 000 €
TOTAL	4 000 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

APPROUVE le plan de financement pour l'année 2024 relatif au projet de modernisation du parc d'éclairage public

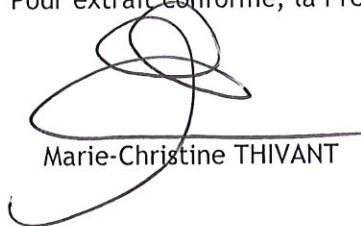
AUTORISE Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention au Fonds Vert et à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.